

Nucléaire : avec Cigéo, la mystification des déchets radioactifs continue

16 juillet 2015 Par [Jade Lindgaard](#)

Imposé par 49.3 dans la loi Macron, le projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs connaît depuis le début une histoire de passages en force. L'incapacité du pouvoir à organiser un débat serein sur un sujet aussi fondamental offre une preuve de plus de son immaturité démocratique, particulièrement sur les sujets écologiques.

Pourra-t-on un jour voter démocratiquement sur le programme nucléaire en France ? Pas sûr. Alors qu'une [loi de 2006 sur la « transparence et la sûreté du nucléaire » \(TSN\)](#) prévoyait un vote du parlement sur la réversibilité du stockage des déchets nucléaires, le gouvernement vient d'imposer un article rendant possible leur enfouissement géologique profond, par 49.3, en même temps que le passage en force sur le reste de la loi Macron le 10 juillet. C'est cocasse, alors que [François Hollande claironnait il y a quelques mois](#), après la mort de Rémi Fraisse, ce jeune homme tué par les gendarmes sur le site du barrage de Sivens, l'importance de la démocratie environnementale. À l'initiative du groupe écologiste, des parlementaires devraient envoyer au conseil constitutionnel un argumentaire sur l'inconstitutionnalité de l'amendement Cigéo, qui pourrait être considéré comme un « cavalier législatif », hors sujet dans la loi sur la croissance.

Pomme de discorde entre anti- et pro-nucléaires, [le projet de Centre industriel de stockage géologique \(Cigéo\)](#) est peu connu du grand public. Pourtant, il pose des questions essentielles à notre société : que faire de déchets qui resteront radioactifs pendant des centaines de milliers d'années ? Vaut-il mieux les cacher dans la croûte terrestre, au risque de dommages irrémédiables à la géosphère, ou les garder à portée de main, en espérant que les générations futures sachent quoi en faire ? Cigéo doit enfouir dans le sous-sol de la commune de Bure, à la lisière de la Meuse et de la Haute-Marne, à 500 mètres de profondeur, les résidus à haute activité et à vie longue issus de nos centrales nucléaires (mais aussi de la recherche et de la défense). Ce sont les rebuts les plus dangereux du programme nucléaire. « *Ils sont mortels après une exposition de quelques secondes* », expliquent trois membres de la commission particulière du débat public sur le projet dans un article pour la revue *Droit de l'environnement*, et doivent donc être confinés dans des colis, eux-mêmes enfouis dans des galeries d'argile.

La capacité de stockage de Cigéo est estimée à environ 80 000 m³ de « colis » de déchets. Son exploitation est prévue pour durer 120 ans et revient à [l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs \(Andra\)](#). L'incapacité du pouvoir actuel à organiser un débat serein sur un sujet aussi fondamental offre une preuve de plus de son immaturité démocratique, particulièrement vivace sur les sujets écologiques.

C'est la quatorzième fois en 18 mois que le gouvernement ou des parlementaires essaient de faire passer Cigéo dans la loi de transition énergétique ou dans la loi Macron (Mirabel Lorraine Nature Environnement [en a reconstitué la chronologie](#)). À chaque fois, associations écologistes et élus d'EELV s'y sont opposés, obtenant le retrait du texte.

Le député Denis Baupin avait passé un accord sur le sujet avec le ministre de l'économie pour exclure Cigéo du projet de loi pour la croissance et l'activité. Si bien que lorsque Emmanuel Macron l'a appelé, mercredi 8 juillet, pour le prévenir qu'un arbitrage avait été rendu afin de remettre le stockage des déchets dans le projet de loi que le gouvernement veut faire passer par 49.3, il a cru « *que c'était une blague au début* ». Le ministre de l'économie sort alors d'une réunion du Conseil

de politique nucléaire, présidé par François Hollande, en présence de Manuel Valls, Ségolène Royal, Emmanuel Macron et de représentants de l'armée. Impossible de savoir ce qui s'y est dit, puisque aucun compte-rendu officiel n'en est publié. L'élu écologiste appelle alors le Premier ministre qui lui répond : « *On va en discuter*. » Et joint Jean-Pierre Jouyet, le secrétaire général de l'Élysée, qui lui assure qu'il va en parler au chef de l'État. 48 heures plus tard, le parlement adopte la loi par 49.3.

La position de la ministre de l'écologie et de l'énergie est ambiguë : « *À titre personnel, je ne suis pas favorable à l'enfouissement des déchets nucléaires, d'ailleurs je m'y suis opposée dans mon département* », a-t-elle déclaré jeudi 16 juillet sur BFM TV et RMC.

« *Cette décision a été prise par le gouvernement. Ce à quoi j'ai veillé moi (...), c'est que ce principe soit réversible* », notamment en cas d'évolution de la technologie, a-t-elle ajouté. En réalité, alors qu'elle a refusé que sa loi de transition énergétique comporte un article sur Cigéo, elle a laissé faire l'ajout de l'amendement sur le sujet dans le texte d'Emmanuel Macron.

Le paradoxe, c'est que peu d'élus sont favorables au projet d'enfouissement, y compris chez les socialistes. Les députés PS Gilles Savary, Denys Robiliard et Arnaud Leroy ont voté contre lors d'un précédent passage en commission. Ancienne rapporteure de la loi Macron, Clotilde Valter y est opposée. Et même François Brottes, qui a déposé en séance l'amendement Cigéo, ne cache pas ses doutes en privé. En revanche, Gérard Longuet, sénateur (LR) de la Meuse, et proche du PDG d'EDF Jean-Bernard Lévy ([voir à ce sujet l'enquête de Martine Orange](#)), le défend ardemment, et obtient ainsi une belle victoire personnelle, à quelques mois des élections régionales.

Les parlementaires devaient voter en 2016 une loi définissant les conditions de réversibilité de l'enfouissement des déchets nucléaires, et précisant l'organisation de la phase pilote de Cigéo avant son entrée en exploitation, selon un calendrier fixé par la loi TSN de 2006. Mais l'exécutif actuel ne voulait pas d'un texte législatif sur un sujet aussi sensible, qui aurait fait s'affronter majorité et écologistes à quelques mois de la présidentielle. D'où la solution de facilité du 49.3. S'ajoute le contexte de l'effondrement d'Areva, qui exploite et traite les déchets radioactifs. Pour le groupe, la confirmation de Cigéo est une bonne nouvelle car elle lève un peu des incertitudes sur l'avenir de la filière.

« Sur une période d'un million d'années »

Mais pour les finances publiques, la facture risque d'être lourde. À ce jour, l'État a déjà dépensé 1 milliard d'euros dans le laboratoire de l'Andra, l'un des plus gros budgets de la recherche publique. Mais le coût total du projet est bien plus élevé : environ 28 milliards d'euros selon EDF, beaucoup plus selon certains à l'Andra, où la fourchette haute d'estimations monte à 75 milliards d'euros.

L'histoire du projet Cigéo est marquée par les passages en force politique. En 2005, [un débat public sur la gestion des déchets radioactifs](#) conclut à la nécessité d'ouvrir deux axes de recherche : le stockage profond (le futur Cigéo) et l'entreposage pérenne en surface. Pourtant, l'année suivante, le parlement entérine le stockage géologique profond comme solution nationale au problème des déchets nucléaires. En 2013, [nouveau débat public](#). Il porte sur les caractéristiques du projet Cigéo et non sur sa pertinence. Si bien que France nature environnement (FNE) et 44 autres associations le boycottent. Aucune réunion ne peut se tenir, toutes perturbées par des opposants au projet, qui réclament le droit de décider et non simplement de s'exprimer (voir [ici](#) notre reportage à Bure).

Réduite à l'ombre d'elle-même, la commission particulière du débat public créée pour l'occasion se contente d'auditions à huis clos diffusées sur Internet. Une conférence de citoyens, avec des participants triés sur le volet, est ensuite mise sur pied. Elle rend [un avis mitigé sur l'enfouissement des déchets](#) : pas d'urgence à décider du projet, mais pas d'hostilité *a priori* à Cigéo. La commission nationale du débat public rend alors son propre avis : le calendrier est trop tendu, il faut « *un nouveau jalonnement, intégrant une étape de stockage pilote* ».

C'est tout ce travail complexe, précis, patient de décision démocratique qui est saboté par le 49.3 du gouvernement. Alors même que l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN) n'a pas encore rendu son avis définitif sur Cigéo, et que l'opacité continue. Fin 2014, l'Andra a rendu au gouvernement une évaluation des coûts économiques de Cigéo. Elle n'a pas été publiée. Mais l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN) en a été destinataire, et s'en est servi pour rédiger son propre avis sur le même sujet, lui aussi remis à l'exécutif. On trouve bien l'annonce [de l'avis n° 2015-AV-0227 du 10 février 2015 sur le site de l'ASN](#). Mais le document n'est pas en ligne. « *C'est un projet de décision du gouvernement, nous ne le publierons que lorsque la décision du ministère de l'écologie concernant le coût de Cigéo sera prise. Mais nous le publierons même si notre avis n'est pas le même que celui de la ministre* », explique l'ASN.

« *Le paradoxe, c'est qu'il y a eu énormément de consultations sur la gestion des déchets radioactifs, qu'il y a une vraie progression du nucléaire à suivre des règles normales d'accès à l'information et de participation du public, mais que cela n'a pas eu d'effet de réorientation sur le système, analyse Yves Marignac, directeur du cabinet Wyse Paris. L'industrie du nucléaire a choisi l'option du stockage géologique et elle ne laisse aucun processus la dévier de cette voie.* »

Maître d'ouvrage du débat public de 2013, l'Andra fut juge et partie. La CNDP siège au ministère de l'écologie et Laurence Monnoyer-Smith, son ancienne vice-présidente, a été nommée commissaire générale au développement durable, en conseil des ministres en mai 2015. Les conditions d'un débat contradictoire, garantissant l'autonomie des parties, n'ont jamais été réunies.

Pour Yves Marignac, « *d'un point de vue d'expert sur la maîtrise du risque, la moins mauvaise solution sur un temps aussi long, plusieurs milliers d'années, est de recourir à une structure géologique pour enfouir les déchets radioactifs. L'entreposage pérenne en subsurface est plus incertain. Mais derrière, c'est un problème éthique : ce que montrent les débats publics sur le sujet, c'est que la société dit qu'elle n'a pas confiance dans le système technique pour régler le problème (l'option Cigéo) et qu'elle préfère exercer elle-même la surveillance sur ces déchets ultimes. C'est bien pour cela que la sphère technique réagit aussi mal et que le processus est bloqué* ».

Que peut prévoir rationnellement l'esprit humain face à des temporalités qui touchent à l'éternité ? Dans ses documents, l'Andra prévoit qu'aucune émanation radioactive ne sera rejetée à la surface avant 100 000 ans. Dans un PowerPoint récemment présenté à l'Association française des tunnels et de l'espace souterrain (AFTES), l'agence se fixe pour objectif d'« *apporter la démonstration de la sûreté du stockage sur une période d'un million d'années* ». Mais qui peut croire à cette phrase ? La fin de l'exploitation de Cigéo est fixée à l'année 2140. Mais qu'auraient pu connaître des réacteurs nucléaires, d'Internet et du dérèglement climatique les

dirigeants politiques et les chercheurs de 1890 ? C'est pourquoi la question des déchets nucléaires est un enjeu civilisationnel : il oblige les humains d'aujourd'hui à penser les conséquences de choix technologiques et politiques qui perdureront bien au-delà du futur qu'ils parviennent à imaginer. Peut-être même après l'extinction de l'espèce humaine. Face à ce vertige philosophique, les arrangements pré-électoraux de la majorité présidentielle semblent bien dérisoires.

Extrait d'un power point de l'Andra sur Cigéo



Garantir la sûreté de Cigéo en exploitation puis pendant un million d'années

- ◆ Une installation nucléaire en surface et en profondeur : les métiers du nucléaire et des travaux souterrains doivent cohabiter
- ◆ Une exploitation qui va s'étendre sur plus d'un siècle pendant laquelle il faut limiter les risques :
 - Identifier les risques (incendie, manutention...),
 - Prévoir les dispositions pour supprimer les risques ou réduire leur probabilité,
 - Détecter tout dysfonctionnement,
 - Envisager que des accidents puissent tout de même se produire
- ◆ Sur le plus long terme, il faut prendre en compte les aléas humains et climatiques et apporter la démonstration de la sûreté du stockage sur une période d'un million d'années

Lire aussi

- [Déchets radioactifs contre argent frais : l'équation de Bure](#) Par Jade Lindgaard
- [Déchets nucléaires: « On veut un référendum, pas un débat ! »](#) Par Jade Lindgaard
- [Rythm&News 9. Dire non au nucléaire](#) Par La Parisienne Liberee
- [Sezin Topçu : « Le nucléaire gouverne par le secret »](#) Par Jade Lindgaard
- [Déchets nucléaires : cache-cache géothermique à Bure](#) Par Jade Lindgaard
- [L'ultimatum nucléaire qui pèse sur la France](#) Par Jade Lindgaard